

# Renforcement des zones rurales dans l'UE grâce à la politique de cohésion

2024/2105(INI) - 17/06/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 622 voix pour, 24 contre et 21 abstentions, une résolution sur le renforcement des zones rurales dans l'UE grâce à la politique de cohésion.

Bien qu'elles occupent 83% du territoire de l'UE et abritent un quart de sa population, les zones rurales sont confrontées à de graves difficultés en raison d'importants défis démographiques, économiques et sociaux. Il existe toujours des disparités entre les zones urbaines et rurales quant aux fonds alloués dans le cadre de la politique de cohésion, les zones urbaines recevant à ce titre trois fois plus de financements que les zones rurales.

## *Rôle clé de la politique de cohésion*

Avec pour objectif de réduire les disparités régionales et de favoriser un développement équilibré, la politique de cohésion de l'UE a un rôle clé à jouer pour assurer un avenir durable à ces zones qui risquent d'être laissées pour compte en raison du vieillissement de la population, de l'émigration des jeunes, du manque de services et des possibilités limitées en matière d'emploi et de vie sociale.

Les zones rurales sont essentielles pour la production et la sécurité alimentaires, car elles préservent les paysages, le patrimoine rural vivant et les traditions sociales et culturelles. Elles jouent un rôle clé dans la promotion de l'autonomie stratégique de l'UE par le biais du secteur agricole, qui reste une priorité stratégique de l'UE. Cependant, leur importance reste sous-estimée et insuffisamment financée.

## *Revitaliser les zones rurales*

Les députés ont souligné que l'Union se doit de promouvoir une véritable revitalisation et une réelle régénération de ces territoires, en redoublant d'efforts afin de doter les zones rurales des outils adéquats pour surmonter les défis considérables à long terme auxquels elles sont confrontées. Le Parlement a préconisé :

- de renforcer les **circuits d'approvisionnement courts** et de promouvoir l'utilisation de systèmes d'étiquetage pour reconnaître la qualité et la variété des produits traditionnels provenant de zones rurales;
- de consolider le rôle des **villes de petite et moyenne taille** en tant que centres de développement dans les régions rurales;
- de prendre des mesures pour lutter contre la **pauvreté** dans les zones rurales;
- d'accroître les **investissements dans la recherche et l'innovation** dans les zones rurales, en particulier dans les domaines de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la transformation numérique et des solutions de mobilité innovantes, afin de renforcer la compétitivité et la résilience des régions rurales et de créer une autonomie énergétique et de nouvelles possibilités d'emploi;
- d'assurer la **l'égalité d'accès**, en particulier pour les personnes vulnérables et les personnes handicapées, à tous les services de soins de santé, de transport et de connectivité, à des plans spécifiques pour des logements abordables, aux services liés à l'eau, aux services d'éducation et de formation, aux infrastructures numériques et à d'autres services de base tels que les services postaux et bancaire;

- d'améliorer la **qualité des transports** et de la connectivité numérique afin que les citoyens puissent accéder facilement au travail, aux écoles, aux hôpitaux, aux services publics et aux possibilités d'emploi, et d'accélérer les investissements dans la connectivité à haut débit.

### ***Stratégie rurale pour l'après-2027***

Les députés ont invité la Commission à élaborer une stratégie rurale en vue de la programmation pour l'après 2027 et ont exhorté la Commission et les États membres à veiller à l'**intégration d'une dimension rurale** dans les politiques pertinentes, à s'assurer que la stratégie favorise le développement économique et social des zones rurales et à allouer des ressources spécifiques à la modernisation de l'agriculture, au soutien des petites et moyennes entreprises (PME) rurales et des start-ups, ainsi qu'à la promotion des chaînes d'approvisionnement courtes afin de rendre les zones rurales plus connectées, compétitives, résilientes et attrayantes pour les jeunes et les investisseurs.

Afin d'assurer la prospérité à long terme des zones rurales et de soutenir un secteur agricole fort pour maintenir cette prospérité dans les zones rurales, il est essentiel de **renforcer les synergies** entre les Fonds structurels et d'investissement de l'UE, Horizon Europe - le programme phare de l'UE en matière de recherche et d'innovation, et la PAC dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

### ***Future politique de cohésion***

Le Parlement a demandé à la Commission de veiller à ce que la future politique de cohésion soit résolument et globalement **centrée sur le développement des zones rurales**, de manière que toutes les initiatives stratégiques concourent à l'objectif de réduction des disparités territoriales. Il a fait valoir la nécessité d'une **stratégie européenne intégrée** pour la revitalisation des zones rurales, notamment par le développement de biodistricts, qui reconnaîtrait leur potentiel de diversification de l'économie rurale et qui devrait inclure des mesures fiscales, économiques et sociales pour maintenir la population active.

Les États membres sont invités à faire un plein usage de toutes les mesures de soutien aux **régions rurales, intérieures, montagneuses, insulaires et ultrapériphériques**, ainsi qu'aux régions transfrontalières et aux régions situées aux frontières extérieures de l'Union, y compris celles qui sont limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine.

### ***Politiques de soutien***

Le Parlement a souligné l'importance de promouvoir des politiques de soutien qui ciblent en priorité **les jeunes**, principaux acteurs de l'exode rural, et de leur garantir une application effective du «droit de rester sur le territoire» au moyen d'interventions ciblées, afin d'enrayer le déclin démographique des zones rurales. Il a par ailleurs demandé à la Commission d'adopter des mesures pour protéger le **modèle d'agriculture familiale** qui est à la base du territoire rural, plus respectueux de l'environnement et garant de la sécurité alimentaire dans l'Union.

Dans le contexte de la transition vers un modèle plus durable, la Commission et les États membres sont invités à prendre des mesures fortes et ciblées en **réduisant les charges réglementaires excessives** et en garantissant des conditions de marché équitables, afin d'atténuer le déclin du nombre d'exploitations agricoles et d'encourager le renouvellement générationnel.

La Commission est aussi invitée à veiller à ce que les **accords commerciaux** respectent les normes agricoles européennes et garantissent des conditions de concurrence équitables pour les agriculteurs de l'Union.

### ***Culture et tourisme***

Les députés ont reconnu que le tourisme est une source importante de revenus pour de nombreuses zones rurales, susceptible d'attirer un nombre croissant de visiteurs désireux de découvrir leur culture, leur nature et leurs traditions grâce aux expériences uniques qu'elles offrent. Investir dans le tourisme rural, en synergie avec les secteurs agricole, alimentaire et culturel, signifie non seulement améliorer les infrastructures d'hébergement et l'offre d'activités permettant de mettre en valeur les produits, la culture et l'identité locaux, mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques pour les communautés locales, en encourageant la création d'emplois et l'esprit d'entreprise tout en préservant les traditions locales.